16.3 IT ACCEPTABLE USE POLICY

16.3 POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

National Board Authorization: April 27, 2024
Adapted from Imagine Canada, HR Intervals
Owner: HR Committee

Approuvée par le Conseil national le 27 avril 2024
Adapté de Imagine Canada, HR Intervals
Responsable°: Comité sur les RH

Purpose

The Army Cadet League of Canada ("ACLC") is committed to the values of being diverse and inclusive, integrity, collaboration and engagement. ACLC's information technology (IT) is a key resource for managing information, communication, and processes. Our employees, members and partners expect our systems to be secure and to maintain information which is considered private or confidential. Also, it is critical to ensure the continuity of system resources and protect against disruptions or breaches which may affect operations or data privacy.

Objectif

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (la «°Ligue°») souscrit pleinement aux valeurs de diversité, d'inclusion, d'intégrité, de collaboration et d'engagement. Les technologies de l'information (TI) de la LCAC sont une ressource essentielle pour la gestion de l'information, des communications et des processus. Nos employés, membres et partenaires s'attendent à ce que nos systèmes soient sécuritaires et l'information qu'ils maintiennent est privée et confidentielle. Il est également essentiel d'assurer la continuité des ressources du système et de les protéger contre les interruptions ou les brèches de sécurité qui peuvent avoir une incidence sur les opérations et la confidentialité des données.

Policy

The use of IT supports the mission, values, and operations of the ACLC. IT resources are provided to enable employees, members, volunteers, and branches across Canada to fulfill their missions and provide services. Employees, volunteers and members are expected to use these resources responsibly, ethically, and within the law, without affecting the ability of others to use these resources or compromise system security or privacy.
When using the ACLC IT, whether for work or personal use, employees and volunteers will:

- Ensure at all times that the security of all IT systems is of paramount consideration and concern (for example, exercising an abundance of caution in opening attachments or clicking on uncertain links).
- Ensure that any personal use of IT does not conflict with or constrain the availability of ACLC resources

Politique

L'utilisation des TI appuie la mission, les valeurs et les opérations de la LCAC. Les ressources des TI sont destinées à permettre aux employés, aux membres, aux bénévoles et aux divisions partout au Canada de mener à bien leurs missions et de fournir des services. On s'attend à ce que les employés, les bénévoles et les membres utilisent ces ressources de façon responsable, éthique et dans les limites de la loi, sans nuire à la capacité des autres de les utiliser ou de compromettre la sécurité ou la confidentialité du système. Lorsqu'ils utilisent les TI de la LCAC, que ce soit pour le travail ou leur utilisation personnelle, les employés et les bénévoles doivent :

- S'assurer en tout temps que la sécurité de tous les systèmes des TI est au premier plan de leurs préoccupations (par exemple, être extrêmement prudent lors de l'ouverture de pièces jointes ou l'utilisation de certains liens non connus).
- S'assurer que l'utilisation personnelle des TI n'entre pas en conflit avec les ressources de la

for work purposes (for example, streaming personal videos to the detriment of network bandwidth and responsiveness).

- Respect copyright and intellectual property rights.
- Not use IT to do anything that is a violation of the rights of others, such as displaying or distributing obscene, harassing, defamatory, or discriminatory material or messages.
- Not use IT for any activities or actions which are illegal or do not comply with Canadian, provincial or territorial legislation.

Employees, members and volunteers will immediately report known or suspected security risks and take all reasonable or directed steps to prevent or mitigate any damage or breach of privacy or security of any IT systems.
The ACLC reserves the right to suspend an employee's or member's access to IT, remove material not in keeping with the organization's mission and values, or take any other appropriate action to maintain the operational integrity of the IT systems, and the data it contains.
The ACLC reserves the right to monitor or share the contents of its IT systems when it believes reasonable action is necessary, including, but not limited to:
When emergency information is required.
Compliance with the law and a valid legal process.
Ensuring compliance with this policy.
The ACLC does not routinely monitor employees' or members' use of IT resources for purposes of assessing employee productivity or other performance indicators.

LCAC ou ne restreint pas leur disponibilité dans le cadre du travail (par exemple, le visionnement de vidéos personnelles au détriment de la bande passante du réseau ou de sa réactivité).

- Respecter les droits d'auteur et propriété intellectuelle.
- S'abstenir d'utiliser les TI dans toute activité qui viole les droits d'autrui, comme afficher ou distribuer du matériel ou des messages obscènes, diffamatoires, discriminatoires ou harcelants.
- S'abstenir d'utiliser les TI dans toute activité ou action qui sont illégales ou qui ne respectent pas la législation canadienne, provinciale ou territoriale.

Les employés, les membres et les bénévoles devront signaler immédiatement tout risque de sécurité connu ou suspecté et prendre toutes les mesures raisonnables ou imposées afin de prévenir ou d'atténuer les dommages ou les violations de la vie privée ou de la sécurité des systèmes de TI.
La LCAC se réserve le droit de suspendre les droits d'accès d'un employé ou d'un membre aux TI, de retirer le matériel qui ne respecte pas la mission et les valeurs de l'organisation, ou prendre les mesures nécessaires au maintien de l'intégrité opérationnelle des systèmes des TI et des données qu'ils abritent.
La LCAC se réserve le droit de surveiller ou de communiquer le contenu de ses systèmes des TI lorsqu'il pense raisonnable de prendre certaines mesures, notamment, mais sans s'y limiter :
Lorsque de l'information d'urgence est requise.
Conformité avec la loi et un processus légal valide.
Assurer la conformité avec la présente politique.
La LCAC n'exerce pas de façon routinière une surveillance de l'utilisation des ressources des TI par les employés et les membres dans le but d'évaluer la productivité d'un employé ou d'autres indicateurs de rendement.

Definitions

Information technology (IT): The ACLC's networks, hardware, software and data storage and the management systems that apply to them. This includes cloud services, cell phones, and any other electronic devices and services which hold or transmit data for the organization.

Responsibilities

Board of Directors

- The National Board approves this policy.
- Will complete available online IT training, helping to mitigate IT risks to the organization.

Executive Director

- The Executive Director will make employees aware of the policy, particularly those who handle confidential information.
- Will ensure training is available for employees and board members to educate them on the policy and proper usage

Employees & Members

- Employees and members are expected to follow this policy and ensure the safety and security of IT systems whenever possible.
- Employees and members must report any risks to the IT systems to the National Executive Director.

Questions

Investigations of any breach of this policy will be directed to the Internal Complaints Policy. If an employee, volunteer or League member is unsure how to handle a situation, they should speak to the Executive Director or Board Executive Vice President for guidance.

Définitions

Technologies de l'information (TI): Les réseaux, le matériel, les logiciels, le stockage des données de la LCAC et la gestion des systèmes auxquels ils s'appliquent. Cela comprend les services de nuagique, les téléphones cellulaires et tout autre appareil ou service électronique qui renferme ou transmet des données de l'organisation.

Responsabilités

Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration approuve la présente politique.
- Le Conseil suivra la formation en ligne sur les TI, afin d'atténuer les risques pour l'organisation.

Directeur exécutif

- Le directeur exécutif avisera les employés de la politique, particulièrement ceux qui traitent de l'information confidentielle.
- Il s'assurera que la formation est offerte aux employés et aux membres du Conseil, dans le but de les éduquer sur la politique et la bonne utilisation.

Employés et membres

- On s'attend à ce que les employés et les membres respectent la présente politique et assurent la sécurité des systèmes des TI lorsque cela est possible.
- Les employés et les membres doivent signaler les risques pour les systèmes des TI au directeur exécutif national.

Questions

Les enquêtes sur les violations de la présente politique seront acheminées selon la politique sur les plaines internes. Si un employé, un bénévole ou un membre de la Ligue n'est pas sûr de la façon dont traiter une situation, ils devraient en faire part au directeur exécutif ou au vice-président exécutif du Conseil pour des directives.